Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/L-affaire-de-Bobigny-Ou-l-on-retrouve-le-gang-des-barbares-et-un-adjoint-au

L'affaire de Bobigny : Où l'on retrouve le gang des barbares et un adjoint au maire de l'UDI

- Vie politique -

Date de mise en ligne : vendredi 22 janvier 2016

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Aujourd'hui les hasards du calendrier judiciaire nous apprennent que le maire adjoint UDI de Bobigny (Seine-Saint-Denis) et son bras droit ont été condamnés. Christian Bartholmé, 61 ans, et Kianoush Moghadam, 33 ans, étaient jugés par le tribunal correctionnel de Bobigny pour des « violences en réunion » exercées sur une autre élue de la ville. La justice les a condamnés jeudi à un stage de citoyenneté et au versement de 10 000 euros d'indemnisation à leur victime.

[JPEG - 202.8 ko]

Les faits interviennent lors du changement de municipalité. Bobigny est en effet une des villes communistes de ce qui fut la ceinture rouge, mais elle passe en 2014 à l'UDI et les commentateurs notent que ce changement s'explique par la bonne assise des nouveaux élus dans « la société civile » et en particulier les organisations religieuses.

En fait nous percevons une toute autre réalité dans laquelle l'ethnicisation et les communautarismes religieux s'accommodent de relations avec la violence délinquante. Il ne s'agit pas seulement des musulmans, en 2010, un vigile d'origine marocaine est mort noyé dans le canal de l'Ourcq à la suite d'une bagarre avec 6 extrémistes juifs. En 2005, au moment des émeutes urbaines, la ville avait été relativement tranquille, ce qui n'est pas nécessairement un bon signe, cela peut signifier que des forces souterraines agissent en sous main pour protéger leurs trafics. On peut enfin utilement compléter cet article du Point avec[celui paru sur Marianne](#) :

Je voudrais ajouter une remarque : on doit se réjouir du symbole que représente l'élection à Aubervilliers d'une franco-algérienne, parce qu'il suffit de lire son histoire qui est celle d'une militante en Algérie et en France. Il est vrai qu'actuellement on retrouve plus aisément ce type de profil chez les gens d'un certain âge que dans la jeunesse que l'on a systématiquement détruite entre clientélisme et protection des voyous. Il suffit de se reporter aux pratiques de Dassault, à celles de Balkany, à celles de la région marseillaise pour mesurer à quel point cela est profitable à toutes les formes de délinquance. (note de Danielle Bleitrach)..

Un tract anonyme au coeur de l'affaire

Le 8 juillet 2014 au soir, quatre mois après l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, ces deux proches du numéro un de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, avaient convoqué Sabrina Saïdi, maire adjointe chargée de la petite enfance. Ils l'accusaient d'avoir rédigé et distribué dans les boîtes aux lettres d'une cité de la commune un tract mettant en cause une cadre municipale, Lynda Benakouche. Le tract, anonyme, reprochait à la nouvelle municipalité l'embauche de Lynda Benakouche, condamnée pour l'agression d'une femme enceinte et mariée à un membre du « gang des barbares » impliqué dans l'assassinat d'Ilan Halimi.

Sabrina Saïdi, qui se savait soupçonnée, avait pris la précaution d'emporter un dictaphone. Elle enregistrera l'intégralité de ce violent interrogatoire de près de deux heures, ponctué d'insultes et de menaces telles que « Ferme ta gueule » ou encore « Tu crois que tu parles à qui ? Y'a personne qui me parle comme ça dans cette ville ! » L'enregistrement avait été diffusé lors de l'audience tenue en septembre 2015, et lors de laquelle le procureur avait requis la condamnation des deux hommes.

« Menaces et tension »

Copyright © Le Vénissian

Lynda Benakouche, qui poursuivait par ailleurs Sabrina Saïdi en diffamation pour ce tract, a été déboutée jeudi de ses poursuites par le tribunal correctionnel, qui avait joint les deux affaires.

« Je ne suis pas l'auteure de ce tract, comme je le dis depuis le début. Mais cette fois, c'est la justice qui le dit », s'est réjouie Sabrina Saïdi à la sortie du tribunal, très soulagée d'avoir « obtenu justice après deux années de menaces et de tension ». « Il faut souligner la dimension symbolique de ce stage de citoyenneté », a déclaré son avocat, Me Lef Forster : « Ce n'est pas une mauvaise idée pour qui prétend faire de la politique. »

Les deux condamnés ont dix jours pour interjeter appel.

Copyright © Le Vénissian